N° 2022/134/8.5 Feuillet n°16.

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir

58 Avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU L'an deux mil vingt-deux, le 30 novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSOUET, Président.

Date de convocation: 10 novembre 2022

Nombre de	
Conseillers	
Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants:	45
Pour:	45
Contre:	0
Abstention:	0

PRÉSENTS:

Titulaires: Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU. Sabine MALARD-BOUTINAUD, Jean-Yves VERGNE. Jean-Luc BLANCHARD, **RAVIDAT** Nicole DUBREUIL, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

<u>Suppléant</u>: Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

Excusés: Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTEMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD-BOUTINAUD, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE: Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Appel à Manifestation d'Intérêt 2023 pour le service de rénovation de l'habitat « Périgord Noir Rénov' »

Les Plateformes de la Rénovation Énergétique (PRE) sont des structures mutualisées, assurant un service public de proximité pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments.

Les PRE sont des dispositifs de services publics mis en œuvre par des régions et/ou des intercommunalités. Elles ont pour objectif de prodiguer des conseils techniques, des accompagnements juridiques, informer sur les aides financières en matière de rénovation énergétique des bâtiments, pour les particuliers ou les professionnels.

AR Prefecture

024-200041150-20221130-DE2022134-DE Reçu le 02/12/2022

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine conduit le déploiement et anime le réseau des plateformes actuelles ou à venir sur son territoire. Elle mobilise les financements du programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), soit 50%, et se positionne comme principal co-financeur.

Depuis 2022, les plateformes deviennent des Espaces Conseils France Rénov'.

C'est dans ce cadre que les six communautés de communes du Périgord Noir ont conventionné pour créer le service « Périgord Noir Rénov' » au 1^{er} janvier 2022. Le portage de l'opération a été confié à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme.

« Périgord Noir Rénov' » est complémentaire des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Le service est le guichet unique de la rénovation de l'habitat. Les ménages aux revenus modestes et très modestes seront orientés vers les OPAH et les revenus plus aisés seront accompagnés par les conseillers de « Périgord Noir Rénov' ».

Les communautés de communes de Nouvelle-Aquitaine ont reçu un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) publié par le Conseil régional intitulé « *Déploiement des plateformes de rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine* » en septembre 2022 pour le financement du service en 2023.

Le bilan intermédiaire de l'année 2022 fait apparaître des résultats très positifs. Les objectifs ambitieux de 2022 ont été largement atteints et le service apporte une réelle plus-value pour la rénovation de l'habitat en Périgord Noir.

Les six communautés de communes du Périgord Noir proposent de poursuivre leur collaboration en répondant à l'AMI régional 2023.

Des adaptions à la convention initiale sont nécessaires pour prendre en compte les évolutions de l'AMI et les objectifs 2023. Il est donc proposé de signer un avenant à la convention initiale pour le partenariat en 2023.

Les principales modifications sont les suivantes :

L'accompagnement du petit tertiaire ne sera plus assuré par les conseillers France Rénov', le Conseil régional envisage des partenariats avec les chambres consulaires notamment,

Les objectifs en nombre d'actes sont revus à la hausse pour la prise en compte du lancement des OPAH-RR de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir et de la crise énergétique actuelle,

L'effectif du service « Périgord Noir Rénov' » sera porté de 2,5 Équivalents Temps Plein (ETP) à 3,5 ETP pour pouvoir atteindre ces objectifs et apporter un service de qualité aux ménages du Périgord Noir, notamment un accompagnement des rénovations globales,

Le budget prévisionnel 2023 est adapté en conséquence, et la part de reste à charge pour les six communautés de communes partenaires est porté à 37 023 €TTC, soit approximativement 10 131 €TTC pour la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir.

N° 2022/134/8.5 Feuillet n°16.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 232-2 du Code de l'Énergie qui définit le rôle, les missions et les modalités de fonctionnement des Plateformes de Rénovation Energétiques,

Vu la Convention partenariale signée le 15 février 2022 entre les 6 communautés de communes du Périgord Noir pour le portage de la Plateforme de Rénovation Énergétique (PRE) « Périgord Noir Rénov' »,

Vu l'avenant n°2 à la Convention partenariale de la PRE « Périgord Noir Rénov' » annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la poursuite du service « Périgord Noir Rénov' » à l'échelle des six communautés de communes du Périgord Noir portée par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme pour l'année 2023,
- DEMANDE à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme de répondre, pour le compte des six communautés de communes, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional « Déploiement des plateformes de rénovation énergétique en Nouvelle Aquitaine » pour l'année 2023,
- APPROUVE les nouvelles conditions organisationnelles et financières du service « Périgord Noir Rénov' » présentées dans l'avenant n°2 à la Convention partenariale annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant n°2 à la Convention partenariale annexée à la présente délibération,
- ENGAGE l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu, le 01/12/2022

Le Président, Dominique BOUSQUET